

DuPont™ Allié® Duo SX®

Herbicide antidicotylédones des céréales

Autorisation de vente	N° 2100014
Composition	33,3 % de thifensulfuron-méthyle 6,7 % de metsulfuron-méthyle
Formulation	Granulés solubles dans l'eau (SG)
Cultures et doses autorisées	Blé tendre d'hiver : 75 g/ha ⁽¹⁾ Blé tendre de printemps : 75 g/ha Blé dur d'hiver : 75 g/ha ⁽¹⁾ Blé dur de printemps : 75 g/ha Orge d'hiver : 75 g/ha ⁽¹⁾ Orge de printemps : 75 g/ha Avoine d'hiver : 75 g/ha ⁽¹⁾ Avoine de printemps : 75 g/ha Seigle d'hiver : 75 g/ha ⁽¹⁾ Epeautre : 75 g/ha ⁽¹⁾ Triticale : 75 g/ha ⁽¹⁾ ⁽¹⁾ 50 g/ha en application d'automne. Autorisé sur céréales destinées à la production de semences et à la panification. Autorisé sur orges de brasserie.
Nombre d'applications	1 traitement* par culture
Classement	Toxicologique : - Ecotoxicologique : H410
Délai de rentrée	6 heures
Zone non traitée	5 mètres par rapport aux points d'eau
Délai avant récolte	Dernière feuille développée (BBCH39)
Cultures suivantes	Été/Automne : Céréales, graminées fourragères, colza d'hiver (semis à partir du mois d'août), féverole d'hiver, pois d'hiver, lin d'hiver, vesce, luzerne ⁽²⁾ , principaux engrais verts (moutarde, radis, phacélie) ⁽¹⁾ , couverts de jachères à base de graminées, trèfle blanc, trèfle incarnat, trèfle violet, trèfle souterrain, moutarde blanche. Printemps : Céréales, betteraves, pois protéagineux, pois de conserve, tournesol, maïs, haricots, endives, pomme de terre, soja, lin, sorgho, colza de printemps, féverole, vesce. ⁽¹⁾ Effet dépressif possible si mauvaise implantation. ⁽²⁾ Application de Allié® Duo SX® à la dose de 60 g/ha maximum avant 2 noeuds de la céréale (mi-avril).

* Ne pas appliquer Allié Duo SX ou toute autre préparation contenant soit du metsulfuron-méthyle, soit du thifensulfuron-méthyle, plus d'une fois par an sur la même parcelle. Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés en période de drainage avant le stade BBCH20 de la culture (avant l'apparition des premières talles).

Recommandations

Stade céréale

Allié® Duo SX®
contre dicotylédones annuelles

Allié® Duo SX®
contre chardons

Allié® Duo SX®
contre rumex

2 feuilles

Dernière feuille développée

60 à 75 g/ha*

60 à 75 g/ha

40 g/ha

* 50 g/ha en application d'automne.

Pour un positionnement adapté à votre situation parcellaire, consultez votre technicien.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Spectre d'utilisation

Adventices	Cotylédons - 2 feuilles	2-6 feuilles
Achillée millefeuille		
Aethuse fausse-ciguë		
Alchémille des champs		
Amarante réfléchie et hybride		
Ammi élevé		
Anthémis		
Anthriscue (faux persil)		
Arabette de Thalius		
Armoise vulgaire		
Atriplex		
Bifora		
Bleuet		
Capselle bourse-à-pasteur		
Carotte sauvage		
Céraiste des champs		
Chardon des champs		
Chénopodes		
Chrysanthème des moissons		
Coquelicots *		
Fumeterres		
Gaillet		
Géraniums		
Gesse		
Grande consoude		
Grémil		
Laiteron des champs, rude ou maraicher		
Lamier amplexicaule		
Lamier pourpre		
Lampsane		
Matricaires *		
Mercuriale		
Miroir de Vénus		
Mouron des oiseaux (stellaire) *		
Mouron rouge		
Moutarde (sanve)		
Myosotis des champs		
Ortie dioïque		
Ortie royale		
Pensée des champs		
Rapistre		
Ravenelle		
Renoucles		
Renouée des oiseaux		
Renouée liseron		
Renouée persicaire		
Repousses de betterave		
Repousses de colza **		
Repousses de tournesol **		
Repousses d'endive **		
Rumex		
Scandix peigne de Vénus		
Séneçon commun *		
Tussilage		
Valérianelle		
Véronique à feuilles de lierre		
Véronique de Perse		

* Des cas de résistance aux herbicides inhibiteurs de l'ALS (groupe HRAC B) ont été identifiés en France (source : www.weedscience.org) ou sont en cours d'identification.

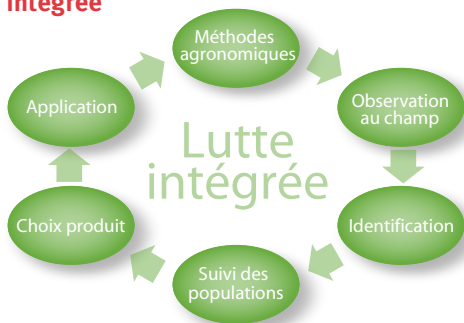
** Hors variétés tolérantes aux inhibiteurs de l'ALS.

Très sensible : >95 %

Sensible : 85-95 %

Moyennement sensible : 70-85 %

Lutte intégrée



DuPont encourage l'utilisation de méthodes de lutte intégrée pour la protection des cultures qui comprennent :

1. Des méthodes agronomiques afin de limiter les populations d'adventice
2. Des observations au champ et toute méthode de caractérisation permettant :
 - une identification précise de l'adventice
 - un suivi des populations
3. Une alternance et/ou association de modes d'action différents et efficaces sur l'adventice ciblée
4. Un déclenchement raisonné des applications en fonction de de l'adventice ciblée et de son seuil de nuisibilité

Protection utilisateur

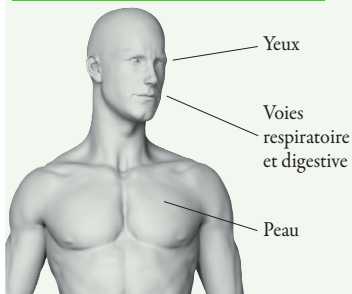
L'utilisation de produits phytopharmaceutiques présente un risque potentiel pour l'opérateur et toute personne travaillant sur l'exploitation.

Le risque est lié au danger (toxicité et phrases de risque du produit) et à l'exposition de l'opérateur (phase d'utilisation, durée, type de culture, matériel...).

Avant toute utilisation de produits, il est important de tenir compte du type d'exposition afin de mettre en œuvre les mesures adéquates.

L'attention et les décisions à prendre seront à adapter à chaque situation.

Voies d'exposition potentielles



Phases d'utilisation exposantes

Ouverture
Pesée
Préparation de la bouillie
Application de la bouillie
Intervention sur le pulvérisateur et sur la culture
Rinçage du matériel et du pulvérisateur



Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

Avant l'application



1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

Pendant l'application



7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

Après l'application



8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 Nettoyer les équipements de protection.
Se laver les mains. Prendre une douche.



10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR®.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques des mélanges de produits phytopharmaceutiques.

DuPont™ Allié® Duo SX® : Granulés solubles dans l'eau [SG] contenant 333 g/kg (33,3 %) de thifensulfuron-méthyle et 67 g/kg (6,7 %) de metsulfuron-méthyle. A.M.M. n° 2100014. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Allié® et SX® sont des marques déposées de E.I. du Pont de Nemours and Company. Homologué et distribué par DuPont Solutions (France) S.A.S. - Défense Plaza - 23/25, rue Delarivière Lefoullon - Défense 9 - F-92800 Puteaux - Tél. 01 41 97 44 00 - R.C.S. Nanterre B 492 951 306 - www.agfrance.dupont.com - DuPont Solutions (France) S.A.S. est agréée par le Ministère de l'Agriculture en tant qu'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels - N° d'agrément : IF 01741. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.



The miracles of science®